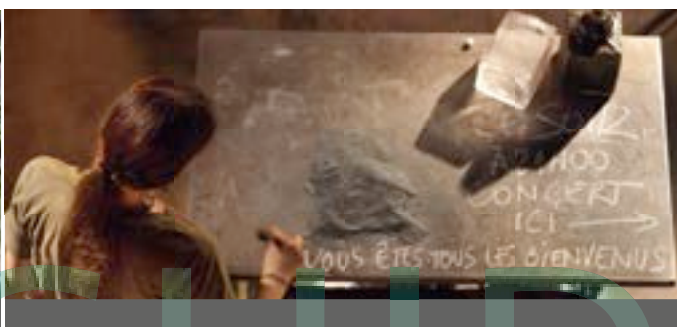


Une autre vie s'invente ici

Bienvenue

dans la culture Parc



GUIDE

AVRIL 2014

48 Parcs naturels régionaux de France



“ Bienvenue dans la culture parc



Être élu dans un Parc naturel régional, délégué de sa commune ou de son intercommunalité, est une mission bien particulière.

C'est d'abord une passion partagée, au bénéfice de notre environnement, de nos patrimoines et de la qualité de la vie sur nos territoires.

C'est aussi une façon d'être et de faire, de penser et d'agir, de ne pas se replier sur une gestion locale à court terme, mais de prendre en compte l'intérêt commun, face à de nouveaux défis.

C'est enfin un engagement à sans cesse chercher et mettre en œuvre des solutions nouvelles, trouver des réponses adaptées aux enjeux de chacun de nos territoires.

À travers ce guide, nous avons voulu vous faire partager une culture commune, vous en donner des clés et des repères.

Qu'ils vous soient utiles pour poursuivre ensemble ce projet d'avenir qui est le nôtre, continuer, dans les Parcs naturels régionaux, à « inventer une autre vie ».

Ce document est aussi destiné aux agents qui intègrent nos équipes.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux de France

S O M M A I R E

Partie 1 : Découvrir

1^{er} mars 1967, dans une société en pleine mutation les Parcs naturels régionaux sortent de terre. Depuis, et sans relâche, ils déclinent le développement durable au quotidien. Qu'est-ce qui les a fait naître ? Comment ont-ils évolué ? Quels sont leurs enjeux pour l'avenir ? Un chapitre pour comprendre leurs missions et leur vocation, rencontrer la diversité des Parcs, se retourner sur leurs jeunes années et, avec eux, se projeter dans le futur.

Partie 1	P.5
1- Les Parcs, pionniers du développement durable	P.6
2- Il était une fois les Parcs	P.10
3- Cinquante ans d'histoire	P.12
4- Un Parc, des Parcs	P.14

Partie 2 : Construire ensemble

Qui fonde les Parcs aujourd'hui ? Quelles sont les parties prenantes de leurs projets ? Comment harmoniser les différentes politiques territoriales ? Quelques éléments pour comprendre les rouages des Parcs et faire la connaissance des multiples acteurs impliqués.

Partie 2	P.17
1- Comment se crée un Parc ?	P.18
2- Le texte fondateur du Parc : la charte	P.19
3- Les outils de mise en œuvre	P.20
4- Collectivités territoriales, associations, entreprises : quelles compétences pour quel projet ?	P.22
5- Relations Parc/collectivités, le rôle du délégué	P.24

Partie 3 : Se regrouper

Travailler en solo ? Dans les Parcs on ne connaît pas.

Depuis leur création, persuadés que les grandes idées naissent de l'échange, les Parcs multiplient les collaborations : de Parc à Parc mais aussi avec l'ensemble du réseau, autour de la Fédération. À plus grande échelle, les Parcs coopèrent également avec des espaces naturels à l'autre bout de la planète.

Partie 3	P.25
1- Le travail en réseau avec la Fédération des Parcs.....	P.26
2- Les regroupements inter-parcs	P.30
3- Les autres échelons de coopération.....	P.31

Partie 4 : Approfondir

En savoir plus ? Se documenter ? Les ouvrages à connaître.

Une sélection de sites internet à parcourir.

Partie 4	P.33
1- Les publications de la Fédération	P.34

PARTIE 1 **Découvrir**

1^{er} mars 1967, dans une société en pleine mutation les Parcs naturels régionaux sortent de terre. Depuis, et sans relâche, ils déclinent le développement durable au quotidien.

Qu'est-ce qui les a fait naître ?

Comment ont-ils évolué ? Quels sont leurs enjeux pour l'avenir ?

Un chapitre pour comprendre leurs missions et leur vocation, rencontrer la diversité des Parcs, se retourner sur leurs jeunes années et, avec eux, se projeter dans le futur.



Les Parcs, pionniers du développement durable

Si l'on devait résumer les Parcs en deux lettres, ce serait DD, comme développement durable. Depuis 1967, les Parcs expérimentent le concept et inventent une autre vie, plus proche des hommes et de la nature.

Protéger le patrimoine

Préserver le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages : voilà une mission bien naturelle pour les Parcs. Surtout lorsque l'on sait qu'ils concentrent 18,9 % des sites Natura 2000, 37 % des zones boisées, les Parcs souvent gestionnaires, représentent plus de la moitié de la surface terrestre des réserves naturelles nationales (6 des 10 réserves de biosphère françaises). Chacun des Parcs possède un service consacré à l'environnement et met en place des programmes de recherches scientifiques, des mesures de protection de la faune, de la flore et des paysages. Les Parcs luttent également contre les pollutions, qu'elles soient de l'eau ou de l'air et s'engagent avant tout sur le changement climatique. Côté patrimoine culturel, il s'agit surtout de le faire vivre. Par des expositions, des musées, des circuits de découverte, des animations, des spectacles...



Planter le décor en Avesnois

Dans l'Avesnois, réhabiliter le bocage est un véritable enjeu qui permet de préserver la biodiversité, de reconquérir les paysages et d'offrir des débouchés énergétiques. 115 kilomètres de haies, 2000 arbres champêtres et 2 500 arbres fruitiers ont été replantés sous l'impulsion du Parc.



Stratégie climatique dans le Vercors

Le Parc du Vercors a inscrit et chiffré dans sa charte, la politique de production d'énergies renouvelables (hydraulique, bois ...). Dans ce cadre, il réfléchit aussi aux évolutions de l'agriculture de montagne face au changement climatique, aux nouvelles formes de production d'énergie à l'échelle locale : un choix que ce Parc a très tôt affiché et qu'il met en pratique avec les partenaires du territoire, le réseau des Parcs et les acteurs ruraux.

Le retour du loup en Queyras

Le loup est revenu dans le Queyras. Pour faire cohabiter l'animal sauvage avec les troupeaux domestiques, le Parc dépêche sa brigade pastorale. Filets, clôtures électriques, radio et Patou des Pyrénées sont fournis aux bergers.

Restaurer les mares des Causses du Quercy

L'eau se fait rare sur les Causses. Le Parc des Causses du Quercy s'attache à préserver les mares menacées par la désertification rurale et la déprise agricole. Grâce au Parc, 50 d'entre elles ont pu être restaurées et rendues à leurs principaux utilisateurs : les éleveurs.

Les prairies fleuries – concours agricole national dans les Parcs

En 2007, le Parc du Massif des Bauges initiait l'opération «Prairies fleuries» à travers la mise en place d'une mesure visant à maintenir la biodiversité dans les prairies naturelles. La simplicité du dispositif (présence d'au moins 4 plantes indicatrices), et la reconnaissance du savoir-faire des agriculteurs ont encouragé de nombreuses exploitations à souscrire la mesure. Avec plus de 2 000 ha de prairies naturelles de fauche et de pâture engagées en mesures agri-environnementales territorialisées «prairie fleurie» sur le massif des Bauges, ce dispositif a également permis d'enrichir la collaboration entre les acteurs, agriculteurs, gestionnaires de l'environnement, apiculteurs, techniciens et chercheurs... autour des enjeux liés à ces prairies. En 2013, le concours national des prairies fleuries est intégré au concours général agricole et implique 50 territoires (Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, autres).



Le Parc, garant d'un aménagement durable du territoire

A travers sa charte, un Parc doit garantir l'aménagement durable de son territoire. Pour cette fonction, plus qu'une autre, le Parc ne peut travailler seul. Son rôle est de mettre en cohérence les actions des partenaires, de veiller à ce qu'ils respectent l'environnement et s'intègrent dans une politique de développement durable. Depuis 1993, les chartes sont opposables aux documents d'urbanisme. Aussi, le Parc est chargé d'émettre des avis sur les grands schémas régionaux et départementaux. Il peut ainsi empêcher des projets d'aménagement non compatibles avec les objectifs de sa charte.

Contribuer à la vie locale

Dans un Parc, tout le monde doit s'épanouir, la nature comme les populations. C'est dans cette logique que les Parcs inventent un urbanisme soucieux aussi bien de l'environnement que du maintien de l'habitat dans un cadre de vie préservé. Pour les Parcs péri-urbains, cet équilibre est précaire et les actions pour le maintenir tout en assurant une mixité sociale sont nombreuses. Aussi, les Parcs aiment partager leur projet. Ils organisent des sorties découverte, développent des programmes d'éducation à l'environnement, organisent des activités culturelles et éditent brochures et documents. La plupart des Parcs ont un journal qu'ils adressent aux habitants. Enfin, les Parcs sont ouverts vers l'extérieur : ils accueillent de nombreux visiteurs.



Eco-quartier : Millevaches en Limousin

Donner une résonance rurale à une démarche éco-quartier jusqu'alors très urbaine, favoriser le développement d'une commune de près de 400 habitants en s'appuyant sur les filières et savoir-faire locaux : c'est l'ambition qu'a pu porter la commune de Faux la Montagne. Ce projet aujourd'hui labellisé Eco-quartier a mobilisé les acteurs locaux via la création d'une société coopérative d'intérêt collectif dans laquelle le Parc de Millevaches en Limousin s'est pleinement investi en cohérence avec sa stratégie sur le développement rural et les dimensions sociale, économique et environnementale.

En passant par la Lorraine

30 000 élèves passent chaque année entre les mains du réseau éducation à l'environnement mis en place par le Parc de Lorraine. Les formules vont de la simple journée à la classe Parc d'une semaine. Les enfants sont initiés à l'aménagement du territoire, au développement durable. Ils peuvent également participer aux chantiers du Parc pour nettoyer un cours d'eau ou restaurer un lavoir.



Morvan : culture café

Quoi de plus convivial qu'un café ? Dans le Morvan, la culture se déguste accompagnée d'un petit noir ou d'un café crème. Dès le printemps, théâtre, musique, marionnettes et toutes sortes de spectacles prennent place dans les bistros. Le Parc a créé les cafés Margot pour recréer du lien social et faire vivre la culture hors les murs.

Landes de Gascogne : tous dans le même bateau

Petite rivière charmante courant dans la plus grande forêt-galerie d'Europe, la Leyre attise les convoitises. 5 000 descentes en canoë sont enregistrées en 1985, 65 000 en 1998. Le Parc des Landes de Gascogne a souhaité maîtriser l'envolée des pagaies. Depuis 1999, toutes les structures de canoë, de pêche ou de découverte travaillent dans le même bateau. Pour que la Leyre garde son réservoir de nature.



Encourager l'activité économique

Pour les Parcs, c'est une mission reconnue tardivement mais fortement ancrée aujourd'hui. Le développement économique et social leur a été officiellement confié par un décret en 1993 (même si, sur le terrain, des actions étaient déjà engagées). Aujourd'hui, les Parcs doivent vivre et faire vivre. Rien à voir avec des espaces sous cloche. Avec 320 000 entreprises (7 % du tissu économique français), 730 000 salariés (3 % de l'effectif salarié national), les Parcs sont directement concernés par les enjeux de renouvellement du tissu économique. Mais sur ces territoires, tout n'est pas permis. On privilégie les activités économiques respectueuses de l'environnement. Celles qui valorisent les ressources naturelles et humaines. Le tourisme vert, la vente à la ferme, l'agriculture bio ou raisonnée, les nouvelles technologies et les savoir-faire locaux par exemple. On y expérimente la transition écologique avec des systèmes de déplacement, de chauffage ou de production énergétiques alternatifs.



Devoir d'innovation

Depuis leur origine, les Parcs jouissent d'une immense liberté. Ils ont toute latitude de tester et d'expérimenter. Et ne s'en privent pas. Les Parcs s'engagent dans des expériences pilotes, dans des projets européens... C'est pour cela que l'on trouve dans les Parcs des projets audacieux, parfois inattendus. La plupart du temps, ces actions sont évaluées et réajustées en fonction des observations recueillies.



Guichet unique en Livradois-Forez

Depuis 2003, le Parc fédère 27 acteurs du développement économique autour du réseau Cap Actif : chambres consulaires, communautés de communes, comité d'expansion économique... L'objectif est de mieux accompagner les porteurs de projets et de leur éviter de faire le tour des guichets.

Assiette en ligne du Luberon

Le Parc a créé sur internet une plateforme dédiée aux produits de l'agriculture locale : <http://luberon.dansvotreassiette.org>. Cette initiative innovante, qui met en contact les professionnels des filières de produits locaux, a une genèse qui remonte aux années 80 avec la création d'une marque "Marchés paysans", s'appuyant sur l'organisation de marchés locaux et d'un réseau d'agriculteurs. Aujourd'hui, plus de 500 agriculteurs ont adopté les circuits courts sur le territoire.



Mais que fait le Parc ?

Voilà une question récurrente. Car dans les esprits, le Parc peut tout faire. Sachez que les actions du Parc doivent s'inscrire dans les missions que lui fixe la loi. Selon les textes, un Parc doit mettre en œuvre la charte, assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion et d'animation menées sur son territoire. Il doit aussi aider les communes à suivre la réglementation spécifique sur les véhicules à moteur ou la publicité, par exemple. Il émet des avis sur les schémas d'aménagement et peut accompagner les projets conduits par les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de s'assurer de leur cohérence avec la charte du Parc. Enfin, il peut gérer les équipements prévus pour l'animation du territoire inscrits dans la charte.



La méthode Parc

Confier l'aménagement du territoire aux aménageurs ? Réserver la gestion de la nature aux naturalistes ? le développement aux développeurs ? Pas question. Dans les Parcs, ce que l'on aime c'est confronter les points de vue et développer une approche transversale, pluridisciplinaire pour un aménagement durable. Tables rondes, forums, discussions, commissions, ateliers : toutes les formes sont bonnes pour réunir, autour de la même table, l'ensemble des acteurs concernés par un même projet. Evidemment, parfois ça grince. Mais à force de se fréquenter, élus, naturalistes, chasseurs, entreprises, associations, habitants... apprennent à travailler ensemble, saisissent mieux les attentes de chacun et envisagent les actions concertées.



Lutter contre le changement climatique

La Chartreuse se chauffe au bois

Particulièrement boisé, le Parc de Chartreuse a inscrit dans sa charte le développement de la filière bois et du bois-énergie. L'objectif est d'entretenir les forêts et de développer les énergies renouvelables et non polluantes. Du producteur au consommateur, l'ensemble de la filière a été mise sur pied. Aujourd'hui, plusieurs villages se chauffent au bois.

Enerterre, un dispositif expérimental autour de chantiers participatifs en Marais du Cotentin et du Bessin

Pour tenter de lutter contre la précarité énergétique, le Parc mène depuis octobre 2011, dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial, une expérimentation soutenue par la Fondation de France.

L'objectif est de rénover des maisons en terre en impliquant dans les travaux les personnes habitant ces maisons. Les familles à revenu modeste, ne disposant pas des ressources nécessaires pour financer des travaux d'amélioration thermique, sont ciblées en priorité.

Ce dispositif expérimental, appelé « Enerterre » s'articule autour de chantiers participatifs d'isolation ou de réalisation d'enduits isolants type terre ou chaux.

Il était une fois les Parcs

L'histoire des Parcs s'est construite en marchant.
Retour sur la création des Parcs.

Au tout début des Parcs...

L'aventure des Parcs a commencé dans les années 60 au sein de la jeune Datar, la délégation à l'aménagement du territoire. À l'époque, cette nouvelle structure inter-ministérielle tout juste mise en place est une révolution. Souple, dynamique, alerte, la Délégation décloisonne les champs de compétences. Agriculteurs, aménageurs, ingénieurs, environnementalistes s'y retrouvent pour inventer une nouvelle forme d'aménagement du territoire. Pour trouver une alternative aux Parcs nationaux créés en 1963, réservés à des espaces non habités. La tâche n'est pas simple. Olivier Guichard, alors délégué, doit trouver des solutions à des situations complexes. On lui demande de verdir l'image de la région nord qui vient d'abandonner le charbon et d'y développer le tourisme.

De préserver dans le même temps le milieu naturel de la Camargue menacé par un projet de pont et de route littorale. De mettre une fin à l'exode rural du centre Bretagne... Bref d'imaginer un outil qui puisse répondre dans le même temps aux problèmes des grandes métropoles, des milieux naturels sensibles et des régions rurales éloignées. Les Parcs naturels régionaux semblent être un début de réponse dans une France encore centralisée.



Brain storming géant

Après un voyage aux Pays Bas, en Belgique et en Allemagne pour étudier le concept de Parc de près, l'équipe de la Datar organise l'une des plus belles rencontres de l'histoire des Parcs naturels régionaux : les journées de Lurs-en-Provence en 1966. C'est à Serge Antoine fraîchement arrivé à la Datar (précédemment à la Cour des Comptes), à son ami berger Jean Blanc et à Henri Beaugé que l'on doit l'initiative. L'idée des trois hommes est de réunir autour d'un même théâtre de plein air un échantillon de la société française. Dans quel but ? Celui d'inventer un nouvel outil liant écologie et économie. Le casting est étonnant. On retrouve des sociologues, des architectes, des urbanistes, des techniciens, des ingénieurs, des hommes d'état, des agriculteurs, des forestiers, mais aussi des acteurs, des artistes... Tous ont leur mot à dire. Des choses remarquables naissent de cette rencontre improbable.

Quelques mois après Lurs, le Général de Gaulle signe le décret du 1^{er} mars 1967 instituant les Parcs naturels régionaux. Le texte ne comporte que 7 petits articles que le Conseil d'état qualifie de « droit gazeux ». Mais peu importe, car ce décret a un immense avantage : il donne aux Parcs la possibilité de créer et d'inventer.



Tour du monde des bonnes idées

Juste après le colloque de Lurs et quelque peu avant le décret, la DATAR décide d'organiser un cycle de formation d'un an pour les futurs responsables des Parcs. L'objectif ? envoyer une équipe de « missionnaires » faire le tour du monde pour récolter les bonnes pratiques de préservation et de mise en valeur de patrimoine. C'est Henri Beaugé qui est nommé pour coordonner le projet. Dans les bureaux, les téléphones se mettent à sonner pour trouver les 14 heureux élus. On cherche dans les sphères publiques (Ministères, grandes administrations...), mais aussi du côté des privés. En quelques jours, se trouvent réunis quatre forestiers, un vulcanologue, un militaire, et un premier prix de conservatoire de piano, deux fonctionnaires jeunesse et sports, un assistant réalisateur de télévision, un syndic d'immeubles, un urbaniste de l'équipement et un officier de la marine marchande. Tous sont prêts à se lancer dans l'aventure. Sponsorisés par Renault, les quatorze hommes démarrent leur périple aux pieds de la Tour Eiffel.

Souvenirs d'un tour du monde

Le 15 février 1967, la caravane des apprentis chargés de mission de Parcs prend son envol au pied de la Tour Eiffel. Quatre voitures tout terrain décapotables (pour mieux capter les paysages et les parfums), une fourgonnette-cuisine, une voiture-bureau et un minibus avec tentes sur le toit et c'est le grand départ. Pour 16 pays, 100 000 kilomètres et la mission de s'intéresser à tout. Jean-Pierre Feuvrier, un de ces pionniers, nous a confié ses photos souvenirs. Des découvertes et des rencontres qui ont conduit à la formule « Parc naturel régional ».

Découvrir



Photo de famille sur les collines de Bologne en Italie. Première étape d'un long périple.



L'architecture traditionnelle marque fortement l'identité d'un territoire et sera l'un des axes de travail des Parcs. En Moldavie roumaine, les maisons traditionnelles sont faites de bois depuis des générations.



Conserver des écrins de nature ? Proche de la mer noire, la réserve naturelle d'Arcoutino dans le parc national de Ropotamo, fait oublier les aménagements de la côte.



Au Japon, dans l'île de Kyushu, seuls les à-pics et les éboulis échappent aux rizières qui dessinent un paysage rigoureusement maîtrisé. Préserver les paysages comptera parmi les priorités des Parcs.



S'ouvrir au monde, aux paysages, à ses parfums pendant une année complète. Découvrir en 16 pays d'autres formes d'urbanisme, d'architecture, d'agriculture, de paysages, de tourisme, de gestion des forêts, de protection des sites...

Des 4 coins du monde aux 4 coins de France

À leur retour les 14 aventuriers sont parachutés dans les premiers projets de Parcs (Landes de Gascogne, Morvan, Lorraine, Armorique, Vercors...). Les ex-voyageurs doivent se débrouiller avec les moyens du bord pour mettre en œuvre cette nouvelle politique si peu définie. De leur dynamisme et leur persévérance naîtront les premières associations de préfiguration puis les Parcs. Scarpe-Escaut en 1968, Armorique en 69, le Morvan, la Brière, la Camargue, la Forêt d'Orient, les Landes de Gascogne et le Vercors en 70, la Corse en 72... puis tous les autres. En 1970, le réseau comptait 12 Parcs, en 1980 : 19, en 1990 : 23, en 2000 : 36, en 2010 : 46 et en 2013 : 48.



Marque des Parcs naturels régionaux, l'étoile est l'emblème des territoires qui ne veulent pas rester repliés sur eux-mêmes, ou sur leur passé. Campagnes vivantes, les Parcs naturels régionaux veulent exalter en le développant, le territoire dont ils ont hérité.

Jean Garcia

Créateur de l'image graphique des Parcs naturels régionaux



A ses débuts, le concept de Parc naturel régional ne fait pas l'unanimité. Pour preuve cet extrait du Canard enchaîné de 1966. «Créer en 1966 des Parcs naturels en France équivaut à construire une usine marémotrice à l'heure des centrales nucléaires. [...] Ceux qui ont les moyens de se payer du naturel visent beaucoup plus que l'Hexagone. [...] Proposez leur la Brière, vous les ferez bien rire : ils bouclaient justement leurs valises pour Tahiti.» Tout le monde peut se tromper : la Brière accueille chaque année plus de 500 000 visiteurs !

Cinquante ans d'histoire

En cinquante ans, les Parcs sont passés par différentes phases.
Résumé en cinq décennies de l'épopée « PNR ».

1967/1976 : séduire et convaincre

Être Parc dans les années 70, au tout début de leur histoire, c'est profiter de la formidable vague écologique qui traverse la France (portée par les revendications de mai 1968). C'est compter sur l'appui du tout nouveau Ministère de l'Environnement qui leur confie officiellement la mission d'aménager finement le territoire. Mais être tout nouveau Parc, c'est aussi essuyer les plâtres. « Tous les chargés de mission envoyés au bout du monde ont, à leur retour, dû retrousser leurs manches pour définir les chartes des Parcs, témoigne Jean-Pierre Feuvrier, alors chargé de mission pour le Parc du Vercors. Or personne ne savait vraiment ce que c'était. En plus, les populations locales étaient plutôt hostiles au projet. » Les 17 Parcs créés au cours de cette décennie expérimentent tout azimut. Ils testent programmes et actions pour séduire et rassembler autour de leurs projets les habitants comme les élus.

Ils créent des écomusées, mettent en place des outils d'éducation à l'environnement, gèrent les milieux naturels les plus fragiles.

1977/1987 : s'affirmer éco-développeurs

L'heure n'est plus à la séduction ni au tâtonnement, les Parcs doivent désormais expliciter et mettre en œuvre leur grand dessein. Le Président Valéry Giscard d'Estaing les considère comme « des exemples d'harmonisation entre le développement économique et la préservation de l'environnement. »

À eux d'en donner les preuves sur le terrain. Les Parcs se lancent alors dans les mesures agri-environnementales, trouvent des débouchés économiques à leurs ressources locales, se rapprochent des entreprises de leur territoire tout en multipliant les actions pour préserver la biodiversité. En 1982, les lois de décentralisation régionalisent les Parcs et multiplient les outils de concertation. « Désormais, expliquait Jean-Pierre Terrade, ancien directeur du Parc du Pilat, l'État n'a plus la mainmise sur les Parcs. L'avis des élus et des populations est davantage pris en compte. »

1988/1997 : consécration juridique

Après avoir navigué à vue pendant vingt ans, les Parcs reçoivent à la fin des années 80 les outils juridiques qu'ils attendaient. Le décret de 1988 les oblige à réviser leur charte tous les dix ans. L'article 2 de la loi paysages de 1993, précisée par un décret d'application l'année suivante, consigne leurs cinq missions principales (voir encadré) mais aussi leur procédure de création et de révision de leur charte, tout comme la portée juridique de leur classement. Les Parcs ont enfin une légitimité officielle. En 1987, le développement durable fait son entrée sur la scène internationale dans le rapport Bruntland ⁽¹⁾. Les Parcs se reconnaissent d'emblée dans ce nouveau concept qu'ils expérimentent depuis 20 ans. En France et dans le monde, leur expérience fait école. On envie leur politique de tourisme vert, on admire leurs politiques de gestion de l'espace naturel, on reprend leurs programmes d'éducation à l'environnement. Mais on les attend également sur des sujets comme la culture ou le social. Et surtout, on espère que cet arsenal juridique ne freinera pas leur capacité à innover.

⁽¹⁾ Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987)

Les cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement)

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation.

1998/2007 : une autre vie s'invente ici

En 2007, les Parcs franchissent la quarantaine et sont 45 territoires classés.

Si leurs valeurs ajoutées sont incontestées, il leur faut conserver leur longueur d'avance. Aussi, les équipes doivent placer la barre toujours un peu plus haut.

« Nous n'avons plus l'exclusivité du développement durable, constate Bénédicte Dupard, directrice du Parc des marais du Cotentin et du Bessin. Il nous faut trouver des synergies innovantes et intelligentes. Pour ne pas devenir les rentiers du concept mais encore et toujours les pionniers. » Ainsi, les Parcs des années 2000 s'attèlent aux continuités écologiques, au changement climatique, à un habitat respectueux de l'environnement, aux équilibres socio-économiques...

« Si les Parcs veulent innover encore, trouver un nouveau souffle, ils doivent accepter de se mettre en danger », prédit le Conseil d'orientation recherche et prospective de la Fédération des Parcs, mis en place en 2007. Pour cela, les Parcs devront renforcer leur rôle d'expérimentation, tester encore et toujours de nouvelles façons de vivre dans les Parcs, autrement et durablement.

2008/2017 : un nouvel élan

La décennie actuelle reste à écrire. La conscience écologique irrigue l'ensemble des politiques publiques. Elle est marquée par l'urgence d'une transition écologique et énergétique, dans un contexte où les difficultés économiques et sociales de la France perdurent.

Les Parcs retournent en 2012 sur la trace de leurs fondateurs, à Lurs et Forcalquier, pour s'interroger sur leur avenir. Ils se dotent de nouvelles orientations, pour à la fois assumer leur diversité et pour répondre aux enjeux des prochaines années. Ils réaffirment les fondements de leurs missions mais se donnent un nouvel élan sur l'innovation, les questions sociales, la relation entre l'urbain et le rural. Alors que le monde des procédures, de la complexité, et des contraintes budgétaires les a rattrapé et risquent de les asphyxier, ils aspirent à retrouver de la souplesse et « devenir les outils de réconciliation entre des objectifs nationaux et locaux, les institutions et les habitants » (Eliane Giraud, Vice-présidente de la Fédération, Présidente du Parc de Chartreuse, Orientations pour l'Avenir des Parcs).

Futurs Parcs

Les Parcs étant par définition des territoires remarquables, on ne peut multiplier leur nombre à l'infini, même si le Ministère en charge de l'environnement se refuse à fixer un quota a priori. En 2014, plus d'une vingtaine de Parcs sont mis sur les rails par les Régions (la moitié en étude de faisabilité, l'autre moitié en projet). Des chiffres qui illustrent bien l'attrait toujours renouvelé des Parcs.

Les Parcs en chiffres

- 48 Parcs naturels régionaux (46 métropolitains et 2 ultramarins),
- 23 projets de Parcs à l'étude,
- 7 millions d'hectares,
- 15 % du territoire français,
- 23 Régions,
- 71 Départements,
- 3,5 millions d'habitants,
- 2000 agents,
- 4100 communes,
- 60 000 exploitations agricoles,
- 320 000 entreprises, représentant 7 % du tissu économique français,
- 37 % des zones boisées. Plus de la moitié de la surface terrestre des Réserves Naturelles Nationales, les Parcs en étant souvent les gestionnaires,
- 27 % de la surface des arrêtés préfectoraux de biotope (0,25 % en France),
- 22 % de la surface des sites classés (1,28 % en France),
- 21,6 % des sites du Conservatoire du littoral (0,13 % en France),
- 18,9 % de la surface française terrestre en Natura 2 000 (12,41 % en France) 3 Parcs sur 4 étant opérateurs et animateurs des sites Natura 2 000.
- 12 des 36 sites français (et plus de la moitié de leur surface) reconnus internationalement par la convention de Ramsar pour la conservation des zones humides.



Un Parc, des Parcs

En 45 ans, les Parcs ont fait du chemin. En 2013, ils sont 48 et presque aucune région n'échappe à son Parc naturel régional. C'est Rhône-Alpes qui détient le record du plus grand nombre avec 7 Parcs naturels régionaux.

Jeu des ressemblances

Quelles ressemblances avec les Parcs du Queyras, de Scarpe-Escaut, du Gâtinais Français, de la Forêt d'Orient et les autres ?

- 1 – Leur territoire est bien fourni en éléments naturels ou culturels remarquables, souvent les deux.
- 2 – Cette richesse est fragile : parce que la pression est forte, parce que les pratiques agricoles ou culturelles changent.
- 3 – Localement, élus et habitants ont envie de faire bouger les choses, de s'engager conjointement pour élaborer et mettre en œuvre un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Les Parcs l'ont fait !

Depuis 45 ans, les Parcs expérimentent le développement durable. Certaines réalisations sont aujourd'hui célèbres.

Coopératives agricoles : bio ?

Le Parc du Haut Jura affiche une volonté de ne pas soutenir spécifiquement l'agriculture biologique sur la filière laitière afin d'éviter de déstabiliser l'organisation collective en place sur le territoire. Certaines coopératives sont de très petites tailles et le départ en Bio d'un agriculteur peut remettre en cause la coopérative. Le projet territorial de soutien à l'agriculture durable et territorial ne passant pas uniquement pas le label Bio.

Conservation de la biodiversité

Le Parc des Ballons des Vosges a directement en charge l'animation d'une partie du réseau Natura 2000 (20 sites sur les 34 existants) pour le compte de l'État. Près de 24 650 ha situés hors Parc sont également gérés, notamment au niveau de la Zone de Protection Spéciale du Massif Vosgien. Il anime des groupes de travail rassemblant des acteurs locaux afin de définir les actions concrètes à mettre en œuvre pour préserver la biodiversité de ces sites, tout en prenant en compte les données économiques et sociales. Il assure ensuite la mise en œuvre de ces actions concrètes.

Politique du paysage dans le Parc de la Martinique

L'objet de cet Atlas des paysages est d'offrir une base de connaissance partagée sur le cadre de vie Martiniquais et ses spécificités, et de proposer au final une trentaine d'orientations

pour accompagner qualitativement les dynamiques d'évolution et poursuivre la création, l'aménagement et la préservation des paysages Martiniquais.

Cette approche transversale développe la réflexion et l'intégration des différentes dimensions naturelles, économiques, culturelles, historiques et sociales du territoire.

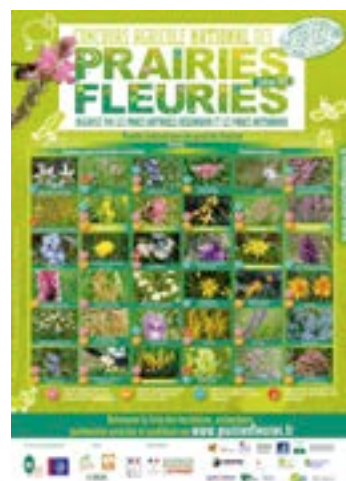
Des fleurs dans les prairies

Le concours agricole des prairies fleuries récompense par un prix d'excellence agri-écologique dans chaque catégorie de surfaces herbagères les exploitations agricoles, dont les prairies de fauche ou les pâturages riches en espèces, présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique.

Il se déroule en deux étapes : d'abord au niveau de chaque Parc participant puis au niveau national (compétition entre les gagnants locaux).

Depuis son lancement, 28 Parcs naturels régionaux y ont participé et montrent par des exemples de terrain que préservation de la biodiversité et valeur agronomique des prairies peuvent aller de paire.

L'envergure du concours prend une autre dimension en 2013, avec l'inscription au Concours général agricole.





Le relais Brenne initiatives Jeunes

Ce sont 5 animateurs à disposition et à l'écoute des jeunes, de leurs besoins et de leurs envies d'initiatives collectives. Son action principale est l'accompagnement, le soutien et la valorisation des projets des adolescents. Ce service est gratuit et également itinérant pour être le plus accessible possible. Le relais a également développé un service Logements Jeunes qui assure l'intermédiation entre la demande de jeunes à leur entrée de vie active, en formation, stage ou apprentissage et l'offre de logement. Le relais, c'est aussi un point information jeunesse... lui aussi itinérant, installé dans une caravane qui sillonne le Parc. Cette action est le fruit d'un partenariat fort avec la Caisse d'allocations familiales de l'Indre.

Le terroir sans chichi au Marché de Renwez

Boudin blanc de Rethel, dinde rouge des Ardennes, fromage de Rocroi et, bien entendu, sanglier ardennais... Tous ces produits du terroir sont à retrouver dans un vrai marché paysan où le consommateur vient à la rencontre du producteur. Ce lieu d'échange où le paysan vend lui-même ses produits, sans aucun intermédiaire, a été créé à l'initiative du Parc naturel régional des Ardennes, en collaboration avec la Chambre d'agriculture des Ardennes. Il est organisé chaque dernier vendredi du mois par l'association des Terroirs de l'Ardenne qui regroupe actuellement une trentaine de producteurs locaux.

Concours d'économies d'énergies

Le Parc des Grands Causses invite les familles à relever le « Défi familles à énergie positive ». Elles s'inscrivent par équipe (soit 6 à 8 familles, collègues de travail, d'école, voisins, membres d'une même association...) sur internet. Chacune, « coachée » par son capitaine, adopte des gestes, comportements, astuces de sobriété énergétique. L'équipe gagnante sera celle qui aura le plus réduit, de décembre à avril, sa facture par rapport à celle de l'année précédente.



L'art au service des Parcs

En 2010, le Parc de Camargue s'est associé à la Ville d'Arles, au CPIE Rhône-Pays d'Arles, au Conservatoire du littoral et, avec le Bureau des compétences et désirs de Marseille, médiateur du dispositif « Nouveaux commanditaires » de la Fondation de France, a passé une importante commande à l'artiste japonais Tadashi Kawamata dans le cadre de Marseille-Provence 2013. Ce dernier a imaginé un parcours jalonné de six « observatoires » donnant à voir une autre Camargue que l'image habituelle de la seule nature dite « sauvage ». Sa démarche s'appuie sur la participation des habitants du territoire pour créer du lien social. Entouré d'étudiants des Beaux-Arts ou d'écoles d'architecture, Tadashi Kawamata réside temporairement en Camargue afin de s'imprégner de l'histoire du territoire et créer ensemble une œuvre collective. Première étape des sentiers de l'eau : Horizons, une porte ouverte sur le sentier de découverte du Musée de la Camargue, au mas du Pont-de-Rousty.



Plantes et développement économique

La convention de partenariat entre le Parc des Préalpes d'Azur et le Pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs, est de construire conjointement un projet à long terme, valorisant la biodiversité du territoire, en lien avec les industries de la parfumerie, de la cosmétologie et de la pharmacologie dans un esprit d'innovation. Le projet est de rechercher des plantes localisées dans les Préalpes d'Azur qui ont des propriétés médicinales ou en parfumerie, d'expérimenter leur remise en culture pour ne pas les prélever dans la nature et pour développer l'agriculture locale et enfin, de contractualiser avec des industries qui développeront ainsi un produit naturel et local.



Une formation d'agriculteurs aux réductions d'émission de gaz à effet de serre

Un groupe pilote de 15 agriculteurs du Parc de Normandie-Maine s'est formé sous la houlette du Conseiller agricole de celui-ci, mis à disposition par la Chambre d'agriculture de l'Orne. Objectif : guider ses volontaires vers des solutions plus économes en énergie et moins émettrices de gaz à effet de serre (GES). Préalablement, sont prévus un diagnostic des missions de GES et une analyse de sol de leurs exploitations.

Habiter autrement

Depuis 2008, le Parc des Vosges du Nord organise chaque année un programme d'animation pour faire partager une culture émergente en architecture, urbanisme et patrimoine. Ce programme «Habiter Autrement» a pour but de sensibiliser et d'informer les habitants aux multiples enjeux de l'éco rénovation, de l'utilisation des ressources locales et de la maîtrise de besoins en énergie, tout en s'ouvrant aux questions du paysage et du vivre ensemble. Aujourd'hui, ces manifestations font partie du paysage évènementiel du territoire.

Petit éco-citoyen

En 2006 le Parc Oise-Pays de France a commencé son action éducative avec ses programmes pédagogiques s'adressant aux élèves de primaire (les petits éco-citoyens du Parc), en permettant de découvrir chaque année, à plus d'une quarantaine de classes, un thème parmi ceux proposés par le Parc : l'eau, la forêt, le patrimoine historique et culturel, le jardinage (aide à la création de 24 jardins pédagogiques) en lien avec l'agriculture et la biodiversité.

Depuis, 6250 élèves de 62 établissements ont pu bénéficier de ces programmes.

Projet BIMBY

Pour le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse situé aux portes de Paris, préserver les espaces naturels et contenir l'urbanisation à l'intérieur des agglomérations sont des enjeux fondamentaux. Mais répondre aux besoins de logements, notamment de petite surface, est également une priorité. Pour concilier ces deux objectifs, l'atelier d'architecture et d'urbanisme du Parc conseille donc les communes et les aide à densifier leur tissu urbain : repérage des potentiels fonciers, guide méthodologique pour des opérations urbaines denses, expérimentation de densification du tissu pavillonnaire existant avec le projet BIMBY... Sont quelques-uns des outils mis à disposition des élus.



Rewild, le jeu à réalité alternée

En collaboration avec la Grande Traversée des Alpes (GTA) et avec trois autres Parcs naturels régionaux (Bauges, Haut-Jura et Chartreuse), le Parc du Vercors a mis au point un projet innovant destiné aux jeunes entre 18 et 25 ans. Cette aventure à travers les 4 Parcs naturels propose une expérience interactive multimédia qui, sous la forme d'un jeu à énigmes en « réalité alternée », se passe à la fois sur Internet (via les smartphones) et sur le terrain.



Les records des Parcs

Le plus jeune Parc : les Préalpes d'Azur (mars 2012)

Le plus ancien : Scarpe-Escaut (1968)

Le plus grand (métropolitain) : les Volcans d'Auvergne avec près de 388 957 ha mais aussi la Guyane avec 659 500 ha

Le plus petit : la Brière avec 49 000 ha

Le plus habité : les Ballons des Vosges (près de 238 000 habitants)

Le moins habité : le Queyras (3 000 habitants)

Le plus haut : le Queyras, avec une altitude moyenne des villages de 1 650 mètres

Le plus boisé : le Haut-Jura avec 70 % de sa surface boisée

La plus grande réserve de France : se trouve dans le Parc du Vercors (réserve des Hauts-Plateaux sur 17 000 ha)



PARTIE 2

Construire ensemble

Qui fonde les Parcs aujourd'hui ? Quelles sont les parties prenantes de leurs projets ? Comment harmoniser les différentes politiques territoriales ?

Quelques éléments pour comprendre les rouages des Parcs et faire la connaissance des multiples acteurs impliqués.



Comment se crée un Parc ?

Il faut du temps pour créer un Parc. Plusieurs années ! Car tous les ingrédients doivent être réunis pour faire fonctionner l'alchimie. Tous les acteurs concernés par le projet doivent se mettre d'accord sur l'avenir de leur territoire. Et ça fait du monde à rassembler : élus, acteurs économiques, associations, habitants.

Le projet doit également répondre aux critères fixés par le code de l'environnement.

Une demande locale

C'est souvent à l'initiative des acteurs de terrain, pour la plupart regroupés en associations, que naît l'idée d'un Parc. Des associations, des élus, des habitants se concertent pour préserver les atouts de leur territoire et lui donner un nouvel élan. Leurs motivations sont multiples : contenir l'urbanisation, valoriser le patrimoine, redynamiser une région, développer le tourisme...

Une volonté régionale

La (ou les) Région(s) concernée(s) qui décide(nt) ou non de donner suite à l'idée et/ou le projet, définit(issent) le périmètre d'étude du Parc et engage(nt) le travail d'élaboration de la charte. Elle(s) confie(nt) alors à une association ou un syndicat mixte de préfiguration créé à cet effet l'élaboration du projet de territoire qu'est la charte.



Un classement national

Une fois la charte rédigée et validée par l'ensemble des collectivités, le projet est transmis pour avis à plusieurs instances nationales : Ministères concernés, Conseil national de protection de la nature, Fédération des Parcs. Le Premier Ministre peut enfin classer le territoire par décret.



Le diagnostic du territoire

Avant chaque rédaction de charte, un diagnostic du territoire est établi. Les experts quantifient les richesses naturelles, paysagères et culturelles, étudient les données démographiques, relèvent les indicateurs économiques et pointent atouts et faiblesses. Très utile, le diagnostic permet de dresser un état des lieux complet du territoire, d'en dégager les enjeux et de mieux définir les actions à mener.

La concertation, au centre du dispositif



Pourquoi faut-il plusieurs années pour créer un Parc ? Parce que tout le monde doit tomber d'accord. Et l'exercice n'est pas simple. Pour aboutir à un projet de territoire partagé, toutes les parties prenantes sont impliquées, des services de l'État à l'agriculteur. Selon les Parcs, les formes de concertation varient – conférences publiques, groupes de travail thématiques, enquêtes... Depuis 2000, les habitants ont une nouvelle occasion de s'exprimer : les chartes de Parc sont soumises à une enquête publique avant le classement.

Le texte fondateur du Parc : la charte

Dans les Parcs, c'est le document de référence. La charte consigne le projet du territoire pour douze ans. Elle définit les grandes orientations partagées et toutes les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les signataires de la charte (les communes et EPCI, le(s) Département(s), la (les) Région(s) et l'État) sur toute la durée du classement pour atteindre les objectifs fixés.

Écriture concertée

La charte ne s'écrit pas en un jour. C'est la région qui en prescrit son élaboration. Elle est le résultat d'un long processus de concertation avec la population, les signataires de la charte et les acteurs locaux (associations, organismes socioprofessionnels...). Elle s'appuie sur le diagnostic territorial, sur l'évaluation de mise en œuvre de la charte en cours (pour les Parcs en révision) et sur les contributions de l'ensemble des personnes impliquées de près ou de loin dans le projet.

La parole au public

L'enquête publique, lancée une fois la charte rédigée, permet de recueillir les avis et suggestions du public sur le projet du Parc. Pendant une période d'un à deux mois, la charte avec son plan de Parc est consultable dans les mairies concernées par le périmètre d'étude. Chacun est libre de donner son avis sur les registres d'enquête et de faire part de ses propositions.

Après analyse des observations, les commissaires enquêteurs rendent leurs conclusions motivées.



La portée juridique de la charte

Si pendant longtemps, la charte des Parcs n'avait pas de portée juridique, depuis la loi Paysage de 1993, elle est opposable aux documents d'urbanisme. Ainsi, les schémas de cohérence territoriale (les SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées doivent être compatibles avec ses orientations et ses mesures. En revanche, la charte n'est pas opposable aux tiers.

Ratifications officielles

Une fois l'enquête publique terminée, la charte doit être approuvée par les signataires de la charte (les communes et EPCI,

le(s) Département(s), la (les) Région(s) et l'État) qui prennent une délibération officielle.

La charte est alors envoyée pour classement à l'État. La Fédération des Parcs et le Conseil national de Protection de la Nature (CNP) sont consultés pour avis. Le Ministère en charge de l'environnement pilote la consultation interministérielle, puis soumet le document validé au Premier Ministre. Le classement du Parc est prononcé par décret du Premier Ministre pour une durée de 12 ans.

Examen de fin de cycle

À l'issue de leur classement, les Parcs doivent dresser une évaluation de la mise en œuvre de la charte et redéfinir un nouveau projet pour les douze prochaines années. Ce sont les Régions qui demandent le renouvellement de classement. Une délibération motivée du Conseil régional prescrit la révision de la charte, détermine un périmètre d'étude et définit les modalités de travail entre les différentes collectivités territoriales. Ensuite, la procédure est identique à celle d'une création de Parc. Au fil des révisions de charte, le niveau d'exigence attendu est renforcé.

Que trouve-t-on dans la charte ?



- Le projet de territoire pour les 12 ans (le rapport de la charte)
- Le plan de Parc
- Les annexes réglementaires
- Ainsi que tout document supplémentaire jugé nécessaire.

Quelles restrictions dans les Parcs ?



Chaque charte de Parc comporte un alinéa réglementant la circulation des véhicules à moteur dans les Parcs naturels régionaux. Selon le code de l'environnement, les véhicules motorisés (4x4, quads, moto-cross...) sont strictement « non grata » hors des voies ouvertes à la circulation. De plus, dans les Parcs, la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations (sauf si elle est introduite dans un règlement local comportant une zone de publicité restreinte).

Les outils de mise en œuvre

Pour faire « tourner » un Parc, quelques ingrédients sont nécessaires : une structure de gestion, un dispositif de travail, une équipe salariée et un budget. Présentation en détail de la « salle des machines » d'un Parc.

Le syndicat mixte : colonne vertébrale du Parc

C'est l'organisme de gestion des Parcs naturels régionaux obligatoire depuis 1995.

Il rassemble les Communes et leurs groupements, les Départements et les Régions. Dans le cas de Syndicats mixtes ouverts élargis, d'autres établissements publics, comme les chambres d'agriculture ou l'ONF peuvent également être membres.

Dans les Parcs, les syndicats mixtes assurent la cohérence et la coordination de la mise en œuvre de la charte. Ils sont dotés par la loi de missions spécifiques et sont consultés pour avis sur différents projets.

Ils peuvent aussi porter en parallèle, dans le cadre d'un fonctionnement dit « à la carte » des compétences que leur ont délégués les communes ou les EPCI telle qu'un SCOT, l'assainissement non collectif, un contrat de rivière, etc.

Les instances de décision

Chaque syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc possède ses propres statuts et dispose d'une certaine liberté pour les rédiger.

Le comité syndical, (composé des délégués élus des communes et des EPCI, des représentants des conseils généraux et régionaux concernés et, parfois, d'autres établissements publics) est l'organe délibérant. C'est lui qui prend les grandes décisions et vote les budgets et les programmes d'actions. Il se réunit au moins deux fois par an. Certains partenaires du Parc (associations, professionnels...), peuvent être invités, selon l'ordre du jour, à participer à titre consultatif aux réunions du comité syndical.

Le bureau syndical, élu par le comité syndical, est la formation réduite du Comité syndical qui lui délègue une partie de ses pouvoirs. Le bureau traite les dossiers courants, prépare le budget et les programmes d'actions. Il peut également suivre en direct certains projets et émettre des avis par délégation.

Le Président, enfin, représente le syndicat mixte du Parc et reçoit des délégations du Comité syndical ou du Bureau afin d'assurer la gestion des affaires courantes. Il peut être assisté de vices-présidents.

Les instances consultatives

Les Parcs se dotent en général de différentes instances consultatives afin de préparer en amont les décisions, suivre la mise en œuvre des projets, et concerter différents partenaires.

Les commissions thématiques : consultatives, portent sur l'aménagement, l'agriculture, les milieux naturels, le développement économique, le tourisme, la communication (les appellations diffèrent selon les Parcs). Elles sont les espaces de réflexion où l'on échange les idées et où l'on prépare les décisions. Élus, techniciens, partenaires, socioprofessionnels s'y retrouvent pour réfléchir sur des projets, proposer des actions pour la mise en œuvre de la charte. Parfois, lorsque le besoin se fait sentir, des groupes de travail ou des comités de pilotage plus restreints peuvent être mis en place pour traiter, sur une durée déterminée, des sujets particuliers.

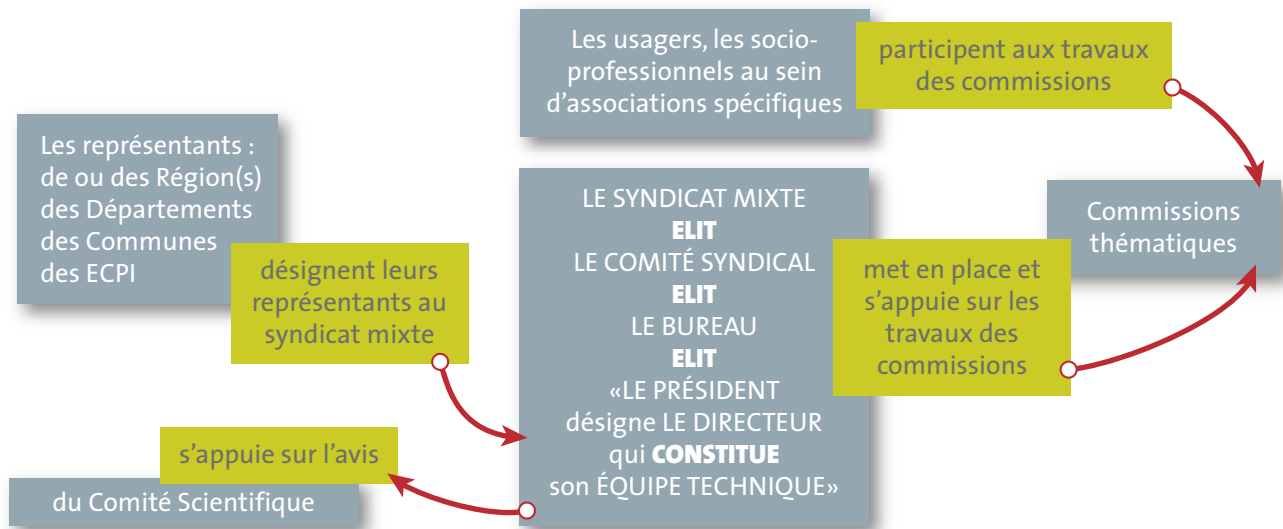
Le conseil scientifique : la plupart des Parcs en sont dotés aujourd'hui. Il est composé d'universitaires, de spécialistes en sciences naturelles et humaines, il peut apporter son avis scientifique sur les projets conduits par le Parc, ou concernant le territoire. Il peut aussi engager des travaux de recherche et se saisir de problématiques particulières sur les enjeux forts présents sur le territoire.

Enfin, plusieurs Parcs disposent de conseils d'association, de conseils de développement (de nombreuses terminologies existent) réunissant les forces vives du territoire.





La gouvernance dans les Parcs



Construire ensemble

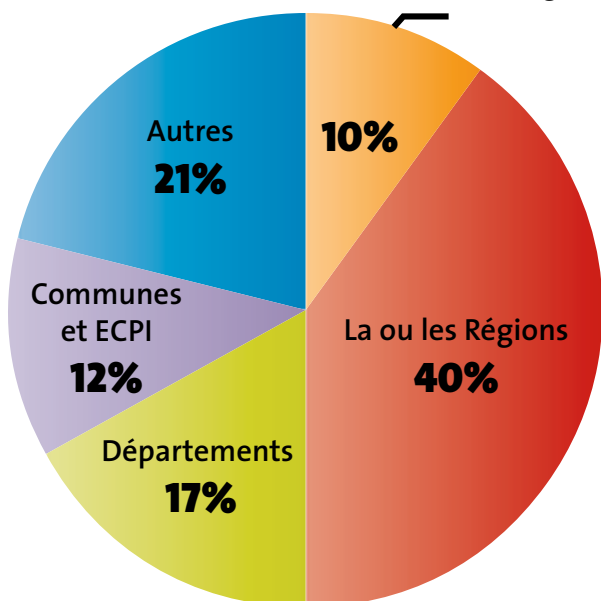
Le budget

Chaque syndicat mixte de Parc dispose de son propre budget de fonctionnement et d'investissement. Celui-ci doit obéir aux règles de la comptabilité publique.

Le budget de fonctionnement se situe en moyenne autour de 2 500 000 euros. Il est constitué en général pour moitié des cotisations des membres, auquel l'État ajoute une petite dotation, et pour l'autre moitié de financements sur opérations. Cette répartition peut connaître cependant des variations importantes selon les Parcs.

Les budgets d'investissement sont très variables d'un Parc à l'autre en fonction des équipements gérés.

Etat (surtout le Ministère de l'Ecologie)



L'équipe salariée

Chargés de mission, chargés d'étude, agents techniques, animateurs, comptables : plus de 2000 personnes travaillent dans les Parcs. L'équipe moyenne d'un Parc comprend de 30 à 40 agents chargés d'animer les missions prévues dans la charte : développement économique, environnement, tourisme, patrimoine culturel, urbanisme, communication, éducation...

Collectivités territoriales, associations, entreprises : quelles compétences pour quel projet ?

Communes et intercommunalités : l'engagement par la charte

Les communes et les EPCI dont le territoire est classé "Parc" doivent mettre en œuvre la charte dans le cadre de leurs compétences. L'engagement est fort car inscrit dans la charte. Lorsqu'une commune a délégué une compétence à un EPCI, il devra à son tour agir conformément à la charte. En retour, les communes et les EPCI reçoivent l'accompagnement technique et parfois financier du Parc. Elles peuvent aussi utiliser le nom et le logotype du Parc pour signaler leur appartenance au territoire et valoriser leurs actions avec l'accord des instances du Parc.

Une double approbation

↳ L'approbation de la charte, à la fois par les communes et par les EPCI dont elles font partie est indispensable pour que le territoire communal soit classé. C'est aussi un élément essentiel pour assurer la cohésion des décisions et des interventions.



Une responsabilité partagée

Dans un Parc, l'usage est à la transversalité. L'enjeu est d'orchestrer l'ensemble des actions engagées et de les faire converger vers un projet commun : la charte. Parmi les acteurs privilégiés, le Ministère en charge de l'Écologie et ses services régionaux. C'est lui qui détient la marque Parc, pour le territoire. Il assure également une partie du financement des Parcs. Les Régions, à l'initiative de la création des Parcs, sont incontournables et assument la partie principale du budget des Parcs. Les départements comptent aussi parmi les principaux acteurs des Parcs. À l'image des Régions, ils traduisent la charte dans leurs champs de compétences : le tourisme, la culture, le patrimoine... et mettent en place des programmes adaptés. Enfin, le Parc associe souvent les chambres consulaires à ses réflexions et actions.

Associations, entreprises : une collaboration libre

Même si les associations, les entreprises, les agriculteurs ou tout autre acteur du territoire n'ont pas de lien juridique avec le Parc, des collaborations régulières sont entreprises. Certaines sont contractualisées (contrat de rivières, mesures agri-environnementales, OPAH), d'autres placées sous le signe de la bonne intelligence. Des partenaires privilégiés du Parc peuvent être identifiés au sein même de la charte. Lorsqu'une entreprise se lance dans le management environnemental, elle contribue à mettre en œuvre la charte. En retour, le Parc lui apporte expertise et conseils. Le Parc peut attribuer sa marque Parc à des produits, services ou savoir-faire répondant à des critères définis au niveau national, et selon un règlement général d'utilisation de la marque.



Les villes-portes

Les évolutions des espaces ruraux et urbains sont interdépendantes et de nombreux Parcs naturels régionaux ont tissé, depuis leur origine, des liens forts avec les villes. Les villes-portes, en limite du territoire, sont parfois membre du syndicat mixte ou associées aux actions du Parc par convention, dans un souci de solidarité ville-campagne. Comme leur nom l'indique, les villes-portes entretiennent des relations privilégiées avec les Parcs (accès aux animations scolaires, réflexions touristiques communes...) et participent à certains de leurs programmes d'actions (mise en place de corridors écologiques, organisation du transport...) Certaines contribuent même au financement du Parc.



Les communes limitrophes

Ponctuellement, certains Parcs peuvent être amenés à collaborer avec des collectivités proches sur des programmes qui dépassent leurs frontières administratives, mais qui permettent de renforcer la mise en œuvre de la charte : contrat de rivière, schéma de cohérence territoriale, assainissement collectif, appui à la gestion de sites naturels particuliers... Ils adoptent pour cela un fonctionnement à la carte ou mettent en place des conventions spécifiques avec les collectivités concernées.



Relations Parc/collectivités, le rôle du délégué

Pour assurer le lien entre Parc et collectivités territoriales, les délégués, qu'ils soient communaux, départementaux ou régionaux jouent un rôle-clé. Ils assurent les relations entre les deux entités. Côté Parc, ils siègent au Syndicat mixte et votent les grandes décisions. Côté commune, EPCI, département ou région, ils dispensent la « parole Parc ». Selon leur taille, les collectivités possèdent un ou plusieurs délégués Parc.

Mobiliser les acteurs autour des projets Parc

Ce n'est pas toujours facile pour le Parc de faire passer ses messages.

Dans les conseils, sans l'insistance du délégué, certains sujets du Parcs peuvent parfois être relégués en fin de séance ou être oubliés. C'est pour cette raison que le rôle du délégué est primordial. Il détient les clés pour mobiliser les acteurs autour du projet. C'est lui qui transmet les questions relatives aux orientations du Parc, qui insiste pour que les informations soient diffusées aux administrés... Les formules varient en fonction de la taille et de l'engagement de la collectivité.

Paroles de délégués...

Un délégué d'une Commune

« Mon rôle de délégué communal consiste à faire circuler l'information

dans les deux sens Parc-commune et commune-Parc.

Mais ce n'est pas toujours évident. Dans ma commune, j'ai dû faire passer les élus d'une logique de consommation à une démarche de coopération. Pour cela, je me suis appuyé sur les outils de communication existants du Parc, notamment son exposition itinérante sur le territoire. Pour renforcer ces relations, il faut organiser des temps d'échange entre les deux structures. Mes idées ? Inviter les techniciens du Parc à présenter leurs missions, organiser un débat annuel Parc-commune, développer des supports de présentation et de nouveaux outils pour faciliter le travail des délégués. »

Un délégué d'un Département

« Être délégué, c'est avant tout être VRP du Parc. Lorsque je suis au bureau ou au comité syndical du Parc, j'ai toujours à l'esprit les politiques du Département que j'essaie de transposer sur le territoire. À l'inverse, au Conseil général, je mets en avant

les particularités du territoire. Partout ailleurs, je brandis régulièrement l'étendard Parc pour rappeler les richesses et fragilités de ce territoire exceptionnel régi par une charte que l'on doit respecter. »

Un délégué d'une Région

« Le rôle des délégués régionaux est à la fois de rappeler aux membres

des comités syndicaux les attentes de la Région quant aux Parcs et de défendre au sein de la Région les enjeux des Parcs. La Région étant leur principal financeur, les délégués s'assurent que les objectifs des Parcs s'inscrivent bien dans une dimension régionale. Car les contribuables et les élus des zones urbaines qui participent au financement des Parcs doivent en comprendre les objectifs et se sentir eux aussi concernés.

Pour que tous les délégués régionaux tiennent un même discours et connaissent parfaitement les enjeux régionaux, nous les réunissons régulièrement pour des séances d'information. Aussi, à terme, nous aimerions que les élus communaux et régionaux puissent avoir un travail commun plus approfondi. Les Parcs étant par essence des territoires d'expérimentation, leurs expériences doivent être reproductibles ailleurs. Et pour cela, il faut que les élus soient au courant des actions menées. »





PARTIE 3

Se regrouper

Travailler en solo ? Dans les Parcs on ne connaît pas. Depuis leur création, persuadés que les grandes idées naissent de l'échange, les Parcs multiplient les collaborations : de Parc à Parc mais aussi avec l'ensemble du réseau national, autour de la Fédération. À plus grande échelle, les Parcs coopèrent également avec des espaces naturels à l'autre bout de la planète.



Le travail en réseau avec la Fédération des Parcs

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est une association née en 1971. Elle répond depuis sa création aux besoins des Parcs - élus et techniciens - d'échanger, de confronter les problèmes rencontrés, de se forger une doctrine et des méthodes communes, de faire connaître ses acquis et de dessiner ensemble l'avenir. Elle regroupe tous les Parcs naturels régionaux, les Régions, et les partenaires nationaux des Parcs.

Le centre de ressources : faire tourner les bonnes idées

Depuis 2007, un portail d'accès Internet aux ressources des Parcs naturels régionaux est déployé par la Fédération. L'objectif ? Valoriser le savoir-faire des Parcs, unifier et simplifier l'accès aux documents et données. Élus et techniciens retrouvent en quelques clics les expériences menées dans les autres Parcs, les dispositifs mis en œuvre, les organismes partenaires, les rapports et conclusions. Bref, tout ce qui permet de monter un projet en tenant compte de l'expérience des autres.

<http://centre-de-ressources.parcs-naturels-regionaux.fr/fpnportal>

Les outils communs : une identité partagée

Pour valoriser les Parcs et éviter que le concept ne se disperse dans la nature, tous utilisent une même charte graphique et les mêmes règles pour l'usage de leur marque.

Logos communs

Une charte graphique, revisitée en 2013, régit l'image commune des Parcs : dans un ovale contenant l'étoile à huit branches symbolisant les espaces ouverts que sont les Parcs naturels régionaux, un symbole spécifique (naturel, paysager, culturel) propre à chaque Parc, identifie son territoire.

Et tous, en vert et rouge, signent avec une même police.



Message commun

Depuis 2007, les Parcs naturels régionaux se sont aussi dotés d'un slogan commun : "Une autre vie s'invente ici", désormais

intégré à la charte graphique. Il exprime la singularité des Parcs, leur mission d'expérimentation, l'activité humaine et leur ancrage territorial.

Marque "Parc naturel régional"

Quel rapport existe-t-il entre un fromage de chèvre, des jouets en bois, une visite guidée et des blocs de grès ? Tous sont bénéficiaires de la marque « Parc naturel régional... ». Déposée à l'INPI par le Ministère en charge de l'Environnement qui en est propriétaire, elle distingue les produits et prestations traduisant les valeurs du Parc : attachement au territoire affirmé, forte dimension humaine cultivée et respect de l'environnement revendiqué. Plus de 240 produits agricoles, savoir-faire artisanaux et prestations touristiques ont reçu la marque « Parc ». Ces marquages, régis par un règlement général d'utilisation de la marque, sont portés par plus de 2000 entreprises sur 39 Parcs.

Le congrès national des Parcs : travail et convivialité

Le Congrès des Parcs naturels régionaux de France réunit dans un Parc naturel régional près de 1000 délégués issus du réseau des Parcs français et étrangers en présence de ministres, de hauts responsables de l'Europe, de l'État, des Régions et des collectivités territoriales.

C'est l'événement national incontournable de la vie du Réseau, moment privilégié de la vie institutionnelle et de la communication. Il permet durant 3 jours de retrouver en plénières, en table ronde et dans les conférences techniques des interventions de « Grands témoins », d'experts, de personnalités sur la thématique du Congrès. De plus, le Parc accueillant le Congrès est mis à l'honneur en faisant découvrir son territoire au travers de circuits et visites de terrain. Des moments d'échange sont privilégiés lors du marché aux initiatives et de repas avec les produits du terroir.



A quoi sert la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ?

La Fédération sert à échanger, défendre, promouvoir, fédérer, créer du lien et du sens, motiver... Quelques exemples :

Définir les orientations des « Parcs »

La Fédération participe à la définition des politiques publiques et élabore des stratégies nationales dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture, de l'économie... Elle débat et propose des pistes pour l'avenir des parcs.

Donner son avis sur les chartes de Parcs ou sur les projets de Parcs

Ce n'est pas la Fédération qui crée les Parcs, mais elle les accompagne de près dans l'élaboration ou la révision de leurs chartes. Tout au long de la procédure, elle est appelée à donner son avis au Ministre en charge de l'Écologie sur la pertinence du classement et du renouvellement de classement.

Défendre les intérêts des Parcs

La Fédération agit auprès des parlementaires français et européens et des ministères pour faire entendre la voix des Parcs. Elle intervient sur les lois, vote et diffuse des motions sur les enjeux d'actualité (gaz de schiste, financements, etc.)

Faire connaître les Parcs

Communiqués, voyages de presse, rencontres..., depuis sa création, la Fédération invite la presse à se rendre compte de la pertinence de l'outil Parc. Depuis 1987, elle édite la revue « PARCS » envoyée à plus de 18 000 partenaires institutionnels.

Faire respecter les chartes des Parcs

À plusieurs on est plus fort. C'est pour cette raison que la Fédération défend les Parcs lorsque leur territoire est menacé par un projet, non conforme à la charte. Elle le fait savoir et rappelle à l'État ou aux acteurs locaux leurs engagements.

Rassembler les Parcs

La culture de l'échange est née avec les Parcs et ne s'est jamais perdue. Aujourd'hui, élus, directeurs ou chargés de mission se retrouvent régulièrement pour faire progresser leurs problématiques au Congrès des Parcs.

Conseiller les Parcs

La Fédération organise des échanges d'expériences entre les Parcs, mutualise les méthodes de travail, et coordonne des programmes expérimentaux. Elle diffuse des guides méthodologiques, des fiches "expériences" et des études permettant aux Parcs d'investir de nouveaux champs d'intervention, d'améliorer leurs méthodes de travail et d'innover.

Promouvoir la démarche « Parcs » à l'international

La Fédération, avec les Parcs, entretient de nombreuses relations et coopérations avec les gouvernements et les espaces protégés de toute la planète. L'outil et l'expertise des Parcs sont reconnus au plan européen et international.

La Fédération, comment ça marche ?

Comme dans l'ensemble des Parcs, le travail à la Fédération implique élus et techniciens. Si les premiers définissent la politique et les seconds la mettent en œuvre, tous travaillent ensemble de façon complémentaire. Le fonctionnement de la Fédération s'appuie sur les instances suivantes.

Les instances décisionnelles :



L'Assemblée générale

Composition : elle regroupe l'ensemble des membres de la Fédération soit 215 représentants et se réunit au moins une fois par an.

Elle comprend 3 collèges :

Les Parcs avec 144 représentants

Les Régions avec 52 représentants

Les partenaires avec 19 représentants

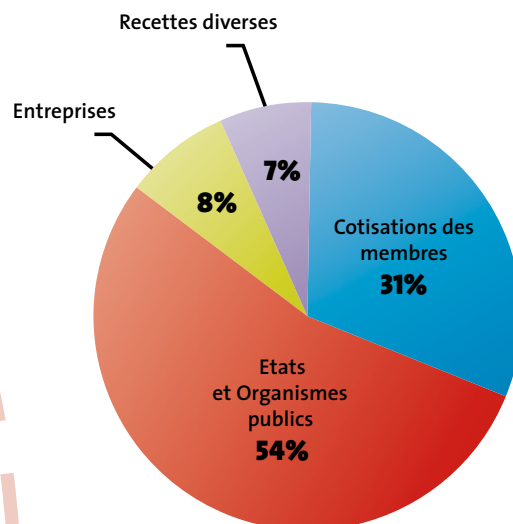
Rôle : instance délibérative, elle valide la politique de la Fédération, les orientations et les programmes d'actions.



Les Régions

Depuis 2003, les conseils régionaux peuvent adhérer à la Fédération. Ils y expriment leur vision sur l'évolution des Parcs et bénéficient aussi d'un appui concernant les renouvellements de chartes et la création de nouveaux Parcs.

**Budget Fédération
= 3 millions d'euros**



Le Bureau

Composition : 24 membres désignés par l'Assemblée générale.

Rôle : c'est l'exécutif de la Fédération. Le bureau émet les avis sur les nouveaux Parcs et sur les révisions de charte, prépare et instruit les dossiers soumis à l'Assemblée générale. Il étudie également les propositions d'orientation des Commissions et prépare les partenariats.

Les instances consultatives :

La conférence des Présidents et des Directeurs

Composition : tous les Présidents et les Directeurs de Parcs.

Rôle : échanges sur l'actualité, préparation de positions nationales, débat sur les évolutions des Parcs, leurs difficultés.

Les commissions et leurs groupes de travail

Composition : 20 à 40 personnes composent chacune des commissions thématique.

Rôle : force de proposition, animées par un Président de Parc, un Directeur de Parc référent et un chargé de mission de la Fédération, les commissions se réunissent plusieurs fois par an.

Le bilan de leurs travaux est présenté au Bureau.

Le CORP

Composition : scientifiques, chercheurs et personnalités.

Rôle : veille et alerte sur les sujets de société, contribution aux réflexions des commissions, intervention lors des séminaires et colloques.



Le conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP)

Depuis 2007, le CORP, mis en place par la Fédération, réfléchit à l'avenir des Parcs. « L'objectif de ce regroupement de personnalités, de chercheurs, d'éminences grises issus de toutes les disciplines est de donner au réseau des Parcs une longueur d'avance. Pour y parvenir, il répond aux questions d'ordre scientifique ou prospectif posés par les élus de la Fédération. Il travaille également sur les questions de société à saisir par les Parcs.

Le groupe des Directeurs

Composition : les 48 Directeurs de Parcs

Rôle : contribution à la réflexion stratégique, proposition sur les travaux menés en commission ou en Bureau, échanges d'information et partage de valeurs.

Le groupe des Directeurs désigne des référents au sein de chaque commission et 3 délégués présents au Bureau.

Les regroupements inter-parcs



Dans le Nord-Pas-de-Calais, les Parcs se retrouvent autour de l'ENRx, Espaces naturels régionaux (une mini-fédération de Parcs), dans le massif central autour de l'IPAMAC (l'association Inter-Parcs du Massif Central), en Midi-Pyrénées autour de l'Arpe (Agence régionale pour l'environnement), dans d'autres régions autour du Conseil régional... Partout, devant l'augmentation du nombre de territoires classés, les groupements régionaux fleurissent. Ils facilitent le transfert d'information entre des territoires de proximité, mettent en place des programmes communs (de communication, de développement du tourisme...). Avec un réseau national de 48 Parcs, ils assurent aujourd'hui un relais efficace.



Le Groupe des Régions

Presque toutes les Régions de France possèdent au moins un Parc et la plupart en ont plusieurs. Très impliqués dans leur fonctionnement, les Services en charge des Parcs dans les Régions se retrouvent régulièrement au sein de la Fédération pour faire le point sur les procédures, des actions et des questions d'actualité, et pour échanger leurs expériences...



Les autres échelons de coopération

Les Parcs ne font pas qu'échanger entre eux. Ils s'enrichissent aussi des pratiques du monde entier. Depuis sa création, la mission internationale de la Fédération s'appuyant sur les experts des Parcs et les Parcs eux-même parcourent le monde pour faire connaître le concept de "Parcs naturels régionaux" à la française (unique en son genre !).

Des élus et des spécialistes des Parcs échangent ainsi leurs expériences sur tous les continents, du Chili au Mexique en passant par l'Argentine et l'Uruguay, de l'Allemagne à la Russie via les Balkans, du Maroc à Madagascar, du Liban au Japon en passant par la Chine et le Vietnam... , pour aider les collectivités à adapter « l'idée Parc » au contexte de leur pays.

Ces échanges se font très régulièrement dans le cadre d'accueil de délégations étrangères, de missions d'expertise des Parcs et dans une moindre mesure par la conduite de programme de coopération dans la durée.

L'ensemble de ces activités s'appuie principalement sur les relations bilatérales portées par les ministères, les Ambassades, l'Agence Française de Développement et sur la coopération décentralisée portée par les Régions et les Départements. Quelques Parcs développent aussi des projets de territoire à territoire avec une spécificité pour la coopération transfrontalière.

L'expérience est toujours enrichissante : les Parcs valorisent leurs actions et leurs partenaires. Tous se nourrissent des pratiques et des expériences menées ailleurs.

La Fédération et les Parcs sont également présents dans les réseaux géographiques (Alparc, Europarc) et thématiques par leurs démarches labellisées à l'international (Natura 2000, Ramsar, Réserve de biosphère - MaB) ou leurs enjeux (biodiversité – UICN, position transfrontalière – MOT, agriculture et développement rural – Adezia, coopération - CUF...).

Europarc

Rassembler les principaux espaces européens préservés – Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, réserves naturelles ou de la biosphère – pour peser davantage sur les politiques d'aménagement européennes : voilà l'objectif du réseau Europarc. La Fédération en est membre et souhaite faire valoir l'expertise Parc au-delà des frontières nationales. Parmi les réalisations notoires d'Europarc, la charte

européenne du tourisme durable. Depuis 2001, elle engage ses signataires à promouvoir des activités touristiques durables. www.europarc.org

UICN

La Fédération est membre de l'UICN, l'Union internationale pour la conservation de la nature, et travaille en étroite collaboration avec son comité français. En 2008, l'UICN a confié à la Fédération la mission de piloter une étude sur les collectivités territoriales et la biodiversité. En 2013-2014, la Fédération participe à plusieurs comités de suivi ou de pilotage et groupes de travail (UICN France : étude "coopération décentralisée et biodiversité", UICN PACO/ESARO : études et projets en Afrique sur la gouvernance et les projets territoriaux...) www.uicn.fr



Carte de différentes coopérations menées par la Fédération et les Parcs naturels régionaux



Amérique Latine



Asie



Afrique



Bassin Méditerranéen



Europe

PARTIE 4 **Approfondir**

En savoir plus ? Se documenter ? Les ouvrages à connaître.
Une sélection de sites internet à parcourir.



Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La revue Parcs



Deux fois par an, le magazine en 24 pages et encore plus de photos fait le point sur un enjeu des Parcs : agriculture, urbanisme, biodiversité... Elle donne aussi la parole aux experts, au cours de débats contradictoires. La revue fourmille également de très nombreuses informations sur les Parcs, leurs nouveautés et leurs bonnes pratiques.

Tirée à 18 000 exemplaires, elle s'adresse principalement aux partenaires institutionnels (ministères, parlementaires, presse, collectivités, maires...). Tous les Parcs reçoivent également quelques exemplaires. Renseignez-vous sur son mode de circulation et prenez place dans le circuit.

Depuis le numéro 50 (2004), tous les numéros sont téléchargeables sur le site internet de la Fédération.



L'argumentaire des Parcs

Les réponses aux questions que l'on se pose forcément en arrivant dans les Parcs. Mais aussi que l'on peut vous poser. On passe des questions basiques du style « qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? » à des interrogations plus techniques :

« quel est le niveau d'engagement des signataires de la charte ? ». Les réponses sont claires et se veulent simples. On y trouve aussi les textes législatifs et réglementaires et l'histoire des Parcs. Argumentaire disponible sur le site internet de la Fédération, en téléchargement et feuilletable, en versions française, anglaise, espagnole et bientôt arabe.

La plaquette de présentation des Parcs



Editée par la Fédération, elle présente les 48 Parcs naturels régionaux de manière pédagogique. Elle est destinée au grand public et a pour vocation de les faire découvrir au travers de leurs spécificités et d'un focus sur une de leur action, afin de démontrer la richesse de leurs territoires.

Elle est disponible, sur le site web de la Fédération, en téléchargement, en version feuilletable et bientôt en traduction anglaise.



La newsletter

Depuis 2013, la Fédération publie une lettre d'information électronique environ tous les deux mois. En complément de la revue « PARCS », elle diffuse actualité législative, informations

de la Fédération et du réseau des Parcs, des événements...

Demandez à y être abonné, si ce n'est déjà le cas !



Le guide Itinéraires des Parcs

Cet ouvrage, publié en 2012 par les éditions Itimédias, est un guide touristique exhaustif de présentation des 48 Parcs naturels régionaux. Chaque chapitre consacré à un parc présente ainsi ses entités paysagères, ses atouts naturels, mais aussi la marque de l'homme dans la construction de son

territoire, et propose des activités et des lieux de découverte emblématiques ou insolites. Il bénéficie d'une cartographie originale et dispose de QRcodes renvoyant à du contenu web.

En vente en librairies France entière.

Le site Internet de la Fédération

Valeur sûre de la communication de la Fédération, il accueille 35 000 visiteurs chaque mois. La page d'accueil est régulièrement mise à jour : événements nationaux, agenda des Parcs, communiqués de presse, offres d'emploi, liens et téléchargements vedettes. Depuis 2012, une vidéo sur une action d'un Parc est à la une.

www.parcs-naturels-regionaux.fr
info@parcs-naturels-regionaux.fr

Le centre de ressources



Et aussi

La collection expérimenter pour agir : des publications pour faire le point sur des projets pilotes menés par un ou plusieurs Parcs.

Les actes des rencontres : discussions, réflexions conduites lors du Congrès national des Parcs ou de rencontres thématiques donnent lieu à la publication d'actes.



L'extranet de la Fédération



Si vous êtes salarié(e) d'un Parc, président(e), membre du conseil syndical, partenaire, vous avez accès à l'extranet de la Fédération, site de partage d'informations techniques organisé selon les pôles de la Fédération. Pour vous y connecter, rien de plus simple : il faut en faire la demande via le site Internet.

La Fédération met à disposition un centre de ressources sur Internet, accessible à tous publics par le site Internet. Notices, liens, téléchargements sont proposés pour découvrir les expériences et dispositifs mis en place par les Parcs naturels régionaux. De quoi faire son marché d'initiatives... Il est organisé en trois grandes rubriques : protection de l'environnement, responsabilité sociale et performance économique.

<http://centre-de-ressources.parcs-naturels-regionaux.fr>

Liste des Parcs naturels régionaux de France

Alpes

10-12, avenue Notre Dame du Château
13103 Saint Etienne Du Grès
Tél. 04 90 54 24 10 - Fax. 04 90 54 31 97
Email : contact@parc-alpilles.fr
Site internet : www.parc-alpilles.fr

Ardennes

91 Place Launet
08170 Hargnies
Tél. 03 24 42 90 57 - Fax. 03 24 42 90 58
Email : accueil@parc-naturel-ardennes.fr
Site internet : www.parc-naturel-ardennes.fr

Armorique

Maison du Parc - 15, place aux Foires - BP 27
29590 Le Faou
Tél. 02 98 81 90 08 - Fax. 02 98 81 90 09
Email : contact@pnr-armorique.fr
Site internet : www.pnr-armorique.fr

Avesnois

Maison du Parc - Grange Dîmière
4, cour de l'Abbaye - BP 11203 - 59550 Maroilles
Tél. 03 27 77 51 60 - Fax. 03 27 77 51 69
Email : contact@parc-naturel-avesnois.fr
Site internet : www.parc-naturel-avesnois.fr

Ballons des Vosges

Maison du Parc
1, cour de l'Abbaye - 68140 Munster
Tél. 03 89 77 90 20 - Fax. 03 89 77 90 30
Email : info@parc-ballons-vosges.fr
Site internet : www.parc-ballons-vosges.fr

Boucles de la Seine Normande

Maison du Parc - BP 13 - 76940 Notre-Dame de Bliquetuit
Tél. 02 35 37 23 16 - Fax. 02 35 37 39 70
Email : contact@pnr-seine-normande.com
Site internet : www.pnr-seine-normande.com

Brenne

Le Bouchet - 36300 Rosnay
Tél. 02 54 28 12 12 - Fax. 02 54 37 56 96
Infos touristiques : 02 54 28 12 13
Email : info@parc-naturel-brenne.fr
Site internet : www.parc-naturel-brenne.fr

Brière

214 rue du Chef de l'Île - Fedrun - 44720 St Joachim
Tél. 02 40 91 68 68 - Fax. 02 40 91 60 58
Infos touristiques : 02 40 66 85 01
Email : info@parc-naturel-briere.fr
Site internet : www.parc-naturel-briere.fr

Camargue

Mas du Pont de Rousty - Route
des Stes-Maries de la Mer - 13200 Arles
Tél. 04 90 97 10 40 - Fax. 04 90 97 12 07
Email : info@parc-camargue.fr
Site internet : www.parc-camargue.fr

Caps et Marais d'Opale

BP 22 - Le Wast - 62142 Colembert
Tél. 03 21 87 90 90 - Fax. 03 21 87 90 87
Email : info@parc-opale.fr
Site internet : www.parc-opale.fr

Causses du Quercy

BP 10 - 46240 Labastide Murat
Tél. 05 65 24 20 50 - Fax. 05 65 24 20 59
Email : contact@parc-causses-du-quercy.org
Site internet : www.parc-causses-du-quercy.org

Chartreuse

Place de la mairie - 38380 St-Pierre de Chartreuse
Tél. 04 76 88 75 20 - Fax. 04 76 88 75 30
Email : accueil@parc-chartreuse.net
Site internet : www.parc-chartreuse.net

Corse

2, rue Major Lambroschini - BP 417 - 20184 Ajaccio
cedex
Tél. 04 95 51 79 10 - Fax. 04 95 21 88 17
Email : infos@parc-naturel-corse.com
Site internet : www.parc-corse.org

Forêt d'Orient

Maison du Parc - 10220 Piney
Tél. 03 25 43 81 90 - Fax. 03 25 41 54 09
Email : bonjour@pnrfo.org
Site internet : www.pnr-foret-orient.fr

Gâtinais français

Maison du Parc - 20 bd Lyautey - 91490 Milly-la-Forêt
Tél. 01 64 98 73 93 - Fax. 01 64 98 71 90
Email : info@parc-gatinais-francais.fr
Site internet : www.parc-gatinais-francais.fr

Grands Causses

71, bd. de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 Millau cedex
Tél. 05 65 61 35 50 - Fax. 05 65 61 34 80
Email : info@parc-grands-causses.fr
Site internet : www.parc-grands-causses.fr

Guyane

Rue François Arago - BP 539 - 97344 Cayenne cedex
Tél. : 05 94 28 92 70 - Fax : 05 94 28 92 71
Email : pnr-guyane@wanadoo.fr
Site internet : http://pnr-guyane.free.fr

Haut-Jura

Maison du Haut-Jura - 39310 Lajoux
Tél. 03 84 34 12 30 - Fax. 03 84 41 24 01
Email : parc@parc-haut-jura.fr
Site internet : www.parc-haut-jura.fr

Haut-Languedoc

1, Place du Foirail - 34220 St-Pons de Thomières
Tél. 04 67 97 38 22 - Fax. 04 67 97 38 18
Email : accueil@parc-haut-languedoc.fr
Site internet : www.parc-haut-languedoc.fr

Haute Vallée de Chevreuse

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tél. 01 30 52 09 09 - Fax. 01 30 52 12 43
Email : accueil@parc-naturel-chevreuse.fr
Site internet : www.parc-naturel-chevreuse.fr

Landes de Gascogne

Maison du Parc - 33 Route de Bayonne - 33830 Belin-Beliet
Tél. 05 57 71 99 99 - Fax. 05 56 88 12 72
Email : info@parc-landes-de-gascogne.fr
Site internet : www.parc-landes-de-gascogne.fr

Livradois-Forez

BP 17 - 63880 St-Gervais-sous-Meymont
Tél. 04 73 95 57 57 - Fax. 04 73 95 57 84
Email : info@parc-livradois-forez.org
Site internet : www.parc-livradois-forez.org

Loire Anjou Touraine

Bureaux du Parc - 7 rue Jehanne d'Arc
49730 Montsoreau
Tél. 02 41 53 66 00 - Fax. 02 41 53 66 09
Email : info@parc-loire-anjou-touraine.fr
Site internet : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Lorraine

Logis Abbatial - Rue du Quai
BP 35 - 54702 Pont-à-Mousson cedex
Tél. 03 83 81 67 67 - Fax. 03 83 81 33 60
Infos touristiques : 03 83 84 25 22
Email : martine.baudin@pnr-lorraine.com
Site internet : www.pnr-lorraine.com

Luberon

60, place Jean Jaurès
BP 122 - 84404 Apt Cedex
Tél. 04 90 04 42 00 - Fax. 04 90 04 81 15
Email : contact@parcduluberon.fr
Site internet : www.parcduluberon.fr

Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc - 17 rue de Cantepe
50500 Les Veys
Tél. 02 33 71 61 90 - Fax. 02 33 71 61 91
Infos touristiques : 02 33 71 65 30
Email : info@parc-cotentin-bessin.fr
Site internet : www.parc-cotentin-bessin.fr

Martinique

BP 437
97205 Fort-de-France cedex
Tél. 05 96 64 42 59 - Fax. 05 96 64 72 27
Email : PNRM@wanadoo.fr
Site internet : www.sasi.fr/Pnrm

Massif des Bauges

Maison du Parc
73630 Le Chatelard
Tél. 04 79 54 86 40 - Fax. 04 79 54 88 97
Email : info@parcdesbauges.com
Site internet : www.pnr-massif-bauges.fr

Milllevaches en Limousin

Le Bourg - 23340 Gentioux-Pigerolles
Tél. 05 55 67 97 90 - Fax. 05 55 67 95 30
Email : info@pnr-millelaches.fr
Site internet : www.pnr-millelaches.fr

Montagne de Reims

Maison du Parc - 51480 Pourcy
Tél. 03 26 59 44 44 - Fax. 03 26 59 41 63
Email : contact@parc-montagnedereims.fr
Site internet : www.parc-montagnedereims.fr

Monts d'Ardèche

Maison du Parc - Domaine de Rochemure - 07380 Jaujac
Tél. 04 75 36 38 60 - Fax. 04 75 94 35 21
Email : accueil@parc-monts-ardeche.fr
Site internet : www.parc-monts-ardeche.fr

Morvan

Maison du Parc - 58230 St-Brisson
Tél. 03 86 78 79 00 - Fax. 03 86 78 74 22
Email : administration@parcdumorvan.org
Site internet : www.parcumorvan.org

Narbonnaise en Méditerranée

1, rue Jean Cocteau - 11130 Sigean
Tél. 04 68 42 23 70 - Fax. 04 68 42 66 55
Email : info@parc-naturel-narbonnaise.fr
Site internet : www.parc-naturel-narbonnaise.fr

Normandie-Maine

Maison du Parc - Le Chapitre - BP 5 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75 - Fax. 02 33 28 59 80
Email : info@parc-normandie-maine.fr
Site internet : www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Oise - Pays de France

Château de la borne Blanche
48 rue d'Herivaux - BP 6 - 60560 Orry la ville
Tél. 03 44 63 65 65 - Fax. 03 44 63 65 60
Email : contact@parc-oise-paysdefrance.fr
Site internet : www.parc-oise-paysdefrance.fr

Perche

Maison du Parc - Courboyer - 61340 Nocé
Tél. 02 33 85 36 36 - Fax. 02 33 85 36 37
Email : contact@parc-naturel-perche.fr
Site internet : www.parc-naturel-perche.fr

Périgord Limousin

La Barde - 24450 La Coquille
Tél. 05 53 55 36 00 - Fax. 05 53 55 36 01
Email : info@pnrpl.com
Site internet : www.parc-naturel-perigord-limousin.fr

Pilat

Maison du Parc - Moulin de Virieu
42410 Pelussin
Tél. 04 74 87 52 01 - Fax. 04 74 87 52 02
Email : info@parc-naturel-pilat.fr
Site internet : www.parc-naturel-pilat.fr

Préalpes d'Azur

1 avenue François Goby
06460 Saint-Vallier de Thiey
Tél. Fax. 04 92 42 08 63
Email : contact@pnr-prealpesdazur.fr
Site internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités Ferme d'icart
09240 Montels
Tél. : 05 61 02 71 69 - Fax : 05 61 02 80 23
Email : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
Site internet : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Pyrénées Catalanes

1, rue Dagobert
66210 Mont Louis
Tél. 04 68 04 97 60 - Fax. 04 68 04 95 22
Email : info@parc-pyrenees-catalanes.fr
Site internet : www.parc-pyrenees-catalanes.fr

Queyras

La Ville - 05350 Arvieux
Tél. : 04 92 46 88 20 - Fax. 04 92 46 88 29
Email : pnrq@pnr-queyras.fr
Site internet : www.pnr-queyras.fr

Scarpe-Escaut

Maison du Parc - 357, rue Notre-Dame d'Amour
59230 St-Amand les Eaux
Tél. 03 27 19 19 70 - Fax. 03 27 19 19 71
Email : contact@pnr-scarpe-escaut.fr
Site internet : www.pnr-scarpe-escaut.fr

Vercors

255, Chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. 04 76 94 38 26 - Fax. 04 76 94 38 39
Email : info@parc-du-vercors.fr
Site internet : www.parc-du-vercors.fr

Verdon

Domaine de Valx
04360 Moustiers Ste-Marie
Tél. 04 92 74 68 00 - Fax. 04 92 74 68 01
Email : info@parcduverdon.fr
Site internet : www.parcduverdon.fr

Vexin Français

Maison du Parc
95450 Théméricourt
Tél. 01 34 48 66 10 - Fax. 01 34 48 66 11
Email : pnrvf@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

Volcans d'Auvergne

Montlosier
63970 Aydat
Tél. 04 73 65 64 00 - Fax. 04 73 65 66 78
Email : Parc.Volcans@parcdesvolcans.fr
Site internet : www.parc-volcans-auvergne.com

Vosges du Nord

Maison du Parc - BP 24
67290 La Petite Pierre
Tél. 03 88 01 49 59 - Fax. 03 88 01 49 60
Email : contact@parc-vosges-nord.fr
Site internet : www.parc-vosges-nord.fr

Notes

This image shows a full page of primary-ruled paper. It features approximately 30 horizontal dotted lines spaced evenly down the page, providing a guide for handwriting practice. The paper is otherwise blank, with no margins, text, or other markings.

Crédits photos :

Page couverture : PNR Grands Causses - PNRVN/Y. Meyer / p.3 : PNRVN/Y. Meyer / p.5 : PNRPA/A. Baschenis / p.6 : PNR Pilat / Guillaume Chorgnon - PNR Causses du Quercy / p.7 : PNRHVC - OT-Font-Romeu / p.8 : PNRMR - PNRLG - PNR Brenne - PNRVN/Y. Meyer - PNR Chartreuse / Allegret / p.9 : PNR Chartreuse/Allegret - PNR Préalpes d'Azur / p.10 : FPNRF/M. Ansaldi / p.11 : Archives Tour du Monde JP. Feuvrier - M. Ansaldi / p.13 : FPNRF-ML. Thao. / p.15 : PNR Chartreuse/Allegret - PNR SE - PNR Brenne / p.16 : FPNRF/K. Monier - PNR Martinique - PNR PC/Jerôme Bussière / p.17 : PNR Verdon/B. Vacherand-Denand / p.18 : PNR Luberon / p.22 : FPNRF / p.23 : FPNRF/N. Streib / p.24 : PNRVN/Y. Meyer / p.25 : PNRMR M. Jolyot / p.26 : PNRVN/Y. Meyer / p.28 : PNR Chartreuse/Allegret / p.29 : FPNRF/K. Monier / p.30 : PNR Verdon/B. Vacherand-Denand - PNR Vercors/E. Charron / p.31 : FPNRF-Europarc / p.32 : PNRMA/N. Dupieux.

Coordination générale : Nathalie Streib

Assistance technique : Valérie Petel

Remerciements à tous ceux qui ont bien voulu contribuer, relire et traquer les dernières coquilles...

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

